



# BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Bulletin officiel n° 11 du 14 mars 2019

### Sommaire

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Centres d'information et d'orientation

Fermetures et créations de CIO départementaux et d'État dans l'académie de Strasbourg  
arrêté du 15-1-2019 - J.O. du 28-2-2019 (NOR : MENE1901340A)

##### Diplômes

Calendrier des sessions des examens conduisant à la délivrance du diplôme initial de langue française et du diplôme d'études en langue française en milieu scolaire pour l'année 2019  
circulaire n° 2019-005 du 7-1-2019 (NOR : MENE1900463C)

#### Personnels

##### Contingent d'emplois offerts aux militaires

Accès à certains corps de personnels relevant du ministère chargé de l'éducation nationale - année 2019  
arrêté du 1-2-2019 - J.O. du 2-3-2019 (NOR : MENH1900587A)

#### Mouvement du personnel

##### Conseils, comités, commissions

Désignation des membres de la commission nationale du diplôme initial de langue française et des membres du jury national du diplôme initial de langue française - année 2019  
arrêté du 7-1-2019 - J.O. du 27-2-2019 (NOR : MENE1900462A)

##### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports  
arrêté du 14-2-2019 (NOR : MENA1900072A)

##### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement

supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports  
arrêté du 14-2-2019 (NOR : MENA1900073A)

**Conseils, comités, commissions**

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale  
arrêté du 14-2-2019 (NOR : MENA1900074A)

**Conseils, comités, commissions**

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification  
arrêté du 15-2-2019 (NOR : MENI1900075A)

## Enseignements primaire et secondaire

### Centres d'information et d'orientation

#### Fermetures et créations de CIO départementaux et d'État dans l'académie de Strasbourg

NOR : MENE1901340A

arrêté du 15-1-2019 - J.O. du 28-2-2019

MENJ - DGESCO A1-4

---

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbaux des comités techniques académiques des 29-11-2016 et 21-3-2017

---

**Article 1** - Les deux centres d'information et d'orientation départementaux (CIO) indiqués ci-dessous sont fermés au 31 décembre 2017 (pour régularisation) :

- CIO départemental de Colmar (UAI 0680090D) sis cité administrative, rue Fleischhauer ;
- CIO départemental de Mulhouse (UAI 0680091E) sis cité administrative, rue Coehorn.

Les trois centres d'information et d'orientation d'État (CIO) indiqués ci-dessous sont fermés au 31 août 2018 (pour régularisation) :

- CIO d'État de Mulhouse Bollwerk (UAI 0681339M) sis 5, avenue Roger Salengro ;
- CIO d'État de Saint-Louis (UAI 0680092F) sis 4, rue Jean Mermoz ;
- CIO d'État de Thann (UAI 0680093G) sis 6, rue des Pèlerins.

**Article 2** - Les deux centres d'information et d'orientation d'État (CIO) indiqués ci-dessous sont créés et reprennent les activités des CIO départementaux fermés, au 1er janvier 2018 (pour régularisation) :

- CIO d'État de Colmar (UAI 0680090D) sis cité administrative, rue Fleischhauer ;
- CIO d'État de Mulhouse (UAI 0680091E) sis cité administrative, rue Coehorn.

Les activités des CIO d'État ci-dessus fermés sont reprises au 1er septembre 2018 comme suit (pour régularisation) :

- Mulhouse Bollwerk par le CIO d'État de Mulhouse créé (UAI 0680091E), sis cité administrative, rue Coehorn ;
- Saint-Louis par le CIO d'État d'Altkirch (UAI 0681475J), sis quartier Plessier, avenue du 8e Hussard ;
- Thann par le CIO d'État de Guebwiller (UAI 0681388P), sis 17, place du marché.

**Article 3** - La rectrice de l'académie de Strasbourg est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 janvier 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart

## Enseignements primaire et secondaire

### Diplômes

#### Calendrier des sessions des examens conduisant à la délivrance du diplôme initial de langue française et du diplôme d'études en langue française en milieu scolaire pour l'année 2019

NOR : MENE1900463C

circulaire n° 2019-005 du 7-1-2019

MENJ - DGESCO A MPE

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur interacadémique des examens et concours d'Île-de-France

---

**Le diplôme initial de langue française (Dilf)**, défini au chapitre 8 du titre III du livre III de la partie réglementaire du Code de l'éducation (art. D. 338.23), sanctionne un niveau de connaissance de la langue intitulé « niveau A1.1 ». Il concerne les personnes de nationalité étrangère et les français non francophones, non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire français.

Les dates des sessions de l'examen conduisant à la délivrance du Dilf, communes pour l'ensemble des centres d'examens, sont arrêtées pour l'année 2019 selon le calendrier suivant :

- mardi 5 février ;
- mardi 2 avril ;
- jeudi 6 juin ;
- mardi 2 juillet ;
- mardi 1<sup>er</sup> octobre ;
- mardi 3 décembre.

**Le diplôme d'études en langue française (Delf)**, défini par l'arrêté du 22 mai 1985 modifié, s'adresse aux personnes de nationalité étrangère et aux français originaires d'un pays non-francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.

Il comporte plusieurs niveaux. La passation du Delf **en milieu scolaire** pour les niveaux A1, A2 et B1 est organisée, pour l'année 2019, aux dates suivantes :

- mardi 14 mai ;
- jeudi 6 juin.

Il revient aux services académiques (division des examens et concours) d'organiser la passation des épreuves du Delf. L'administration centrale prend à sa charge les coûts de réalisation des épreuves ainsi que l'impression des diplômes.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart

## Personnels

### Contingent d'emplois offerts aux militaires

#### Accès à certains corps de personnels relevant du ministère chargé de l'éducation nationale - année 2019

NOR : MENH1900587A

arrêté du 1-2-2019 - J.O. du 2-3-2019

MENJ - DGRH B2-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 1<sup>er</sup> février 2019, le contingent d'emplois offerts aux militaires au titre de l'année 2019 pour l'accès à certains corps de personnels relevant du ministère en charge de l'éducation nationale est fixé à quatorze emplois, répartis comme suit :

#### **Personnels enseignants du 2<sup>d</sup> degré**

- corps des professeurs agrégés : quatre emplois,
- corps des professeurs certifiés et corps des professeurs de lycée professionnel : six emplois ;

#### **Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé**

- corps des attachés d'administration de l'État : un emploi ;

#### **Personnels d'encadrement**

- corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale : trois emplois.

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

#### Désignation des membres de la commission nationale du diplôme initial de langue française et des membres du jury national du diplôme initial de langue française - année 2019

NOR : MENE1900462A

arrêté du 7-1-2019 - J.O. du 27-2-2019

MENJ - DGESCO A MPE

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 7 janvier 2019, les personnes dont les noms suivent sont désignées comme membres de la commission nationale du diplôme initial de langue française :

- Pierre-François Mourier, directeur du Centre international d'études pédagogiques, président ;
- Jean-Marc Huart, directeur général de l'enseignement scolaire, ou son représentant ;
- Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation nationale (groupe permanent et spécialisé lettres) ;
- Madame Frédérique Penilla, directrice du centre de linguistique appliquée de Besançon.

Les personnes dont les noms suivent sont désignées comme membres du jury national du diplôme initial de langue française :

- Monsieur Daniel Guillaume, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de lettres, responsable du Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) de l'académie de Créteil, président ;
- Catherine Houssa, experte associée auprès du Centre international d'études pédagogiques, vice-présidente ;
- Gilles Breton, expert associé auprès du Centre international d'études pédagogiques ;
- Véronique Boulhol, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de lettres dans l'académie de Dijon ;
- Lucile Chapiro, chargée de programmes au département évaluation et certifications du Centre international d'études pédagogiques ;
- Nadine Croguennec-Galland, formatrice au Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) de l'académie de Paris ;
- Yves Dayez, chargé de programmes au département évaluation et certifications du Centre international d'études pédagogiques ;
- Madame Pascale Jallerat, formatrice français langue étrangère - français langue seconde (FLE-FLS) au Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) de l'académie de Créteil ;
- Sylvie Lepage, chargée de programmes au département évaluation et certifications du Centre international d'études pédagogiques ;
- Mélanie Piricar, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de lettres dans l'académie de Créteil ;
- Pierre-Yves Roux, chargé de programmes au département langue française du Centre international d'études pédagogiques.

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

#### **Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports**

NOR : MENA1900072A

arrêté du 14-2-2019

MENJ - MESRI - SAAM A2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2008-1385 du 19-12-2008 ; décret n° 2009-1388 du 11-11-2009 modifié ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; décret n° 2016-581 du 11-5-2016 ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

---

**Article 1** - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

- Thierry Bergeonneau - Chef du service de l'action administrative et des moyens, président
- Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens
- Henry Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Jean-Michel Quenet - Chef de service, adjoint à la directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Damien Rousset - Adjoint au chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche, à la direction générale de la recherche et de l'innovation

**Représentants suppléants :**

- Monsieur Pascal Jorland - Chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens
- Florence Fanthou - Cheffe de section au sein du bureau des personnels de la jeunesse, des sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés, des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et des sports
- Monsieur Dominique Vialle - Chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines
- Nadine Miali - Cheffe du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social au service de l'action administrative et des moyens
- Florence Boisliveau - Adjointe à la sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens
- Marie-Josée Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines

**Article 2** - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de

l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

*Secrétaire administratif de classe normale :*

- Marie Christine Casteuble - CGT Educ'action
- François Plessis - Sgen - CFDT

*Secrétaire administratif de classe supérieure :*

- Sabrina Rahmani - FO
- Monsieur Frédéric Momplay - CGT Educ'action

*Secrétaire administratif de classe exceptionnelle :*

- Madame Dominique Nicol - FO
- Nicole Monteil - A&I-Unsa

**Représentants suppléants :**

*Secrétaire administratif de classe normale :*

- Lucienne Archange - CGT Educ'action
- Malika Fontaine - Sgen - CFDT

*Secrétaire administratif de classe supérieure :*

- Georgette Nilor - FO
- Marie-José Raymond - CGT Educ'action

*Secrétaire administratif de classe exceptionnelle :*

- Marie-Paule Robazza - FO
- Jean-Jacques Guérin - A&I-Unsa

**Article 3** - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,  
Thierry Bergeonneau



## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

#### **Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports**

NOR : MENA1900073A

arrêté du 14-2-2019

MENJ - MESRI - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008 ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

**Article 1** - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

- Thierry Bergeonneau - Chef du service de l'action administrative et des moyens, président
- Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens
- Henry Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Monsieur Frédéric Bonnot - Chef de service, adjoint au directeur des affaires financières des ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**Représentants suppléants :**

- Sophie Marion - Responsable de l'unité de gestion administrative et des ressources humaines attachée à la direction générale de l'enseignement scolaire
- Nadine Miali - Cheffe du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social au service de l'action administrative et des moyens
- Claire Gaillard - Adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines
- Yves Blanchot - Adjoint à la cheffe du bureau des personnels jeunesse et sports, éducation nationale et instituts spécialisés des ministères sociaux
- Antony Larose - Chef du bureau des services techniques au service de l'action administrative et des moyens

**Article 2** - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

*Adjoint administratif :*

- Jolanta Czerniewska - CGT Educ'action

*Adjoint administratif principal 2e classe :*

- Karine Forestier - FO
- Claire Friese - CGT Educ'action
- Adjoint administratif principal 1re classe :*
- Véronique Clerc - FO
- Isabelle Bouriane - Sgen-CFDT

**Représentants suppléants :**

- Adjoint administratif :*
- Agnès Galenne - CGT Educ'action
- Adjoint administratif principal 2e classe :*
- Sandrine Désir - FO
- Marine Picard-Daubannay - CGT Educ'action
- Adjoint administratif principal 1re classe :*
- Madame Claude Louiche - FO
- Karim El Hassani - Sgen-CFDT

**Article 3** - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,  
Thierry Bergeonneau

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

#### **Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale**

NOR : MENA1900074A

arrêté du 14-2-2019

MENJ - MESRI - SAAM A2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 1-9-2011 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

---

**Article 1** - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

**Représentants titulaires :**

- Thierry Bergeonneau - Chef du service de l'action administrative et des moyens, président
- Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens
- Florence Fanthou - Cheffe de section au sein du bureau des personnels de la jeunesse, des sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés, des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et des sports

**Représentants suppléants :**

- Monsieur Pascal Jorland - Chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens
- Marie-José Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines
- Antony Larose - Chef du bureau des services techniques au service de l'action administrative et des moyens

**Article 2** - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

**Représentants titulaires :**

*Adjoint technique :*

- Hada Dussaut - CGT Educ'action

*Adjoint technique principal 2e classe :*

- Romain Adam - CGT Educ'action

*Adjoint administratif technique 1re classe :*

- Jean-Luc Maquinghen - CGT Educ'action

**Représentants suppléants :**

*Adjoint technique :*

- Mourougayen Souprayane - CGT Educ'action

**Adjoint technique principal 2e classe :**

- Bruno Maquinghen - CGT Educ'action

*Adjoint technique principal 1re classe :*

- Max Martial - CGT Educ'action

**Article 3** - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,

Thierry Bergeonneau

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

#### Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification

NOR : MENI1900075A

arrêté du 15-2-2019

MENJ - MESRI - BGIG

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié ; arrêté du 17-9-2001 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 22-1-2019 ; procès-verbaux du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

---

**Article 1** - L'article 2 de l'arrêté du 22 janvier 2019 désignant à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de quatre ans, les représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est modifié comme suit au titre des représentants titulaires du grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de deuxième classe :

**Au lieu de** : Magali Claretton-Perrotin - APIGAENR

**Lire** : Magali Claretton-Perotin - APIGAENR

**Au lieu de** : Didier Lcroix -Sgen/CFDT

**Lire** : Didier Lacroix - Sgen/CFDT

Le reste est sans changement.

**Article 2** - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 15 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,

Jean-Richard Cytermann